

**1B1A2L**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**AU CAPITAL DE 1.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 62 RUE CUSTINE ET 40 RUE DU MONT-CENIS**

**75018 PARIS**

**RCS 949 045 371 PARIS**

-----

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 24 MARS 2025**

Le 24 mars 2025, les Associés de la société *1B1A2L* se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président, par lettre.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les Associés présents.

Madame Jennifer NIAKATE prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

La société MANIVALI, Associée présente et acceptant, est appelée comme Scrutateur.

La société MANIVALI remplit également les fonctions de Secrétaire.

L'Assemblée Générale réunissant plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée.

Le Président déclare ensuite que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition de tous les intéressés dans les délais impartis préalablement à la présente réunion, ce qui est reconnu exact par chacun des membres de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- Constatation de la démission de la société ML12 de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Puis, le Président donne la parole aux Associés qui ont des observations à formuler ou des explications à demander.

JW ML

RL

Après échange de diverses explications et personne ne demandant plus la parole, le Président, - faisant observer qu'aucun Associé n'a déposé de demande d'inscription de projet de résolutions, - met aux voix les résolutions suivantes présentées par le Président, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée :

**PREMIERE RESOLUTION**

Constatant la démission de Madame Jennifer BRAS de ses fonctions de Président, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

-la société ML 12, ayant son siège social 1 place Intérieure Saint-Cyprien à 31300 Toulouse, immatriculée au RCS sous le numéro 982 471 211 Toulouse, représentée par son Président Madame Manon LAUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Constatant la démission de la société ML 12 de ses fonctions de Directeur Général, l'assemblée générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

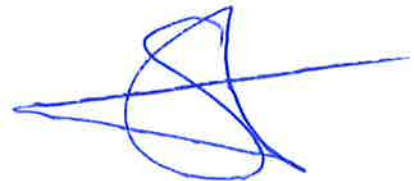
**LE PRESIDENT**  
**Jennifer NIAKATE**



**LE SCRUTATEUR**  
**Pour MANIVALI**  
**Patrick LAUR**



**LE SECRETAIRE**  
**Pour MANIVALI**  
**Patrick LAUR**



*Bon pour acceptation des fonctions de Président*  
**La société ML12 représentée par Manon LAUR**

